

Bonjour chers parents,

Nous avons à cœur la réussite des élèves et votre collaboration est souhaitable pour tout le personnel de l'école. Nous tenons ainsi à vous remercier d'être venus en si grand nombre pour la rentrée de votre enfant. L'année scolaire « 2018-2019 » se vivra en mettant en place un nouveau code de vie. Il s'agit d'une approche basée sur le soutien au comportement positif. Nous avons bien hâte de le présenter à tous nos élèves!



Nous nous engageons à donner le meilleur de nous-mêmes pour enseigner aux élèves les comportements attendus. Nous sollicitons donc votre soutien tout au long de l'année afin que votre enfant puisse vivre des réussites sociales tout en maintenant des relations agréables avec ses pairs et les adultes de l'école. Nous vous invitons à prendre rapidement connaissance de notre nouveau « Code de vie » et d'en discuter avec votre enfant. Il se trouve dans son agenda (préscolaire et 1^{ère} année dans son duo-tang-maison).

Voici quelques informations importantes pour le bon fonctionnement de l'école :

1) GUIDE aux PARENTS

Il est important de lire le « Guide aux parents 2018-2019 » qui se trouve sur le site de l'école à l'adresse suivante : <http://carignansalieres.csp.qc.ca/> Ce guide vous donne plusieurs informations, entre autres, sur le personnel de l'école, les dates importantes à retenir, le conseil d'établissement, l'horaire de l'école, le temps d'enseignement pour chaque matière, le service de garde, le service des dîneurs, l'encadrement des élèves, la responsabilité des parents, la liste des maladies infectieuses à signaler à l'école, etc.

2) CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau « Code de vie » dans l'agenda de votre enfant et de signer « l'engagement » (à la dernière page) avec votre enfant. Pour les élèves du préscolaire et de la 1^{ère} année, vous recevrez le « Code de vie » dans un duo-tang. Nous vous remercions à l'avance de nous appuyer dans nos interventions.

3) MERCREDI 12 SEPTEMBRE : RENCONTRE avec les ENSEIGNANTS de : 2^e à 6^e ANNÉE

La soirée de rencontre de parents avec les enseignants aura lieu le mercredi 12 septembre. Voici l'horaire de la soirée :

- 18h30 à 19h15 : rencontre avec les enseignants de 2^e-3^e-4^e années
- 19h30 à 20h15 : rencontre avec les enseignants de 5^e et 6^e années

Les spécialistes et les orthopédagogues seront présents dans l'atrium à partir de 18h15 pour vous rencontrer au besoin. Cette rencontre est prévue pour les parents seulement.

4) PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La prise de photos se déroulera sur deux jours : les **lundi 24 septembre et mardi 25 septembre**, l'horaire exact pour le groupe de votre enfant vous sera transmis sous peu. (Afin que le visage de votre enfant ressorte bien sur l'image, nous recommandons de favoriser des vêtements sobres, de couleurs claires. Il faut éviter les couleurs suivantes : vert, kaki, turquoise ou jaune. Les parents n'ayant pas accès à Internet devront communiquer avec nous pour leur commande de photos.)

5) VACCINATION des ÉLÈVES de 4^e ANNÉE :

La vaccination aura lieu aux dates suivantes : 1^{ère} dose le mercredi 26 septembre AM et la 2^e dose le mercredi 27 mars AM. Nous vous suggérons de noter ces dates à votre agenda familial. Plus de détails viendront prochainement.

6) JEUX DE LA MAISON

L'école a acheté suffisamment de jeux qui serviront à tous les élèves et ce, pour toutes les récréations. Par conséquent, les élèves ne peuvent plus apporter de jeux de la maison. Il est interdit d'apporter : téléphone mobile, iPod, Spinners, jeux électroniques et tous types de cartes à échanger.

7) PAIEMENT par INTERNET : NOMENCLATURE des INSTITUTIONS BANCAIRES

Le paiement par Internet est utilisé par la grande majorité des parents. Il arrive qu'un parent voulant faire un paiement d'effets scolaires, utilise le libellé du service de garde ou de la taxe scolaire. Ces situations créent des problématiques au niveau du suivi des soldes à recevoir. Les parents doivent utiliser le bon numéro de référence selon le paiement à faire : **service de garde (SG-116-...)**, **effets scolaires (ES-131-...)** ou **taxes scolaires**.

8) ASSURANCE ACCIDENT pour ÉCOLIER

Nous vous suggérerons de souscrire à une assurance-accident pour votre enfant auprès d'un assureur privé. En effet, la CSP détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance-accident pour ses élèves. C'est la responsabilité des parents de souscrire à ce type d'assurance. Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête, il appert qu'il s'agit d'un événement accidentel, la responsabilité de la CSP ne sera pas engagée puisqu' aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés de la CSP (employés et bénévoles). En conséquence, les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance-accident souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais, si les éléments de la couverture le prévoient.

9) BESTIOLES INDÉSIRABLES

La rentrée scolaire et la fin de l'été riment souvent avec l'arrivée des poux. Bien que ce ne soit pas encore un problème, nous vous invitons à adopter des comportements préventifs. Dans cette optique, nous vous conseillons de vérifier la tête de votre enfant chaque semaine. Si des poux sont découverts, nous vous demandons de le signaler à l'école pour que nous puissions assurer un suivi de la situation et suivre le protocole de la Santé publique.

10) CODE VESTIMENTAIRE : RAPPEL

Nous vous rappelons que vos enfants doivent venir à l'école avec des vêtements adéquats et adaptés aux activités de l'école. Par exemple, les souliers doivent être sécuritaires. Les « shorts » ou jupes doivent arriver au bout de leurs doigts lorsqu'ils placent leurs bras le long du corps. Les camisoles doivent avoir des bretelles larges. Nous voulons transmettre ainsi le respect de soi.

11) INTIMIDATION ou CONFLIT

Le plan de lutte pour contrer la violence et à l'intimidation ainsi que la fiche de signalement sont disponibles sur le site de l'école : <http://carignansalieres.csp.qc.ca/> dans la section « École ». Nous vous invitons à en prendre connaissance. Si vous deviez remplir une fiche de signalement, s.v.p. la remettre dans la boîte à l'entrée du Service de garde.

12) SERVICE de TRAITEUR : TRAITEUR FÉLIX

Nous vous rappelons que vous pouvez commander des repas chauds pour votre enfant en accédant au site internet suivant : <https://traiteurfelix.com/>. Le service débute lundi 10 septembre.

13) COLLATION SANTÉ

La collation étant un complément dans l'alimentation de votre enfant, il est donc important de lui donner des aliments « santé ». Ceux-ci ne doivent pas s'apparenter à un dessert. De plus, pour protéger nos enfants allergiques, nous vous demandons d'éviter des aliments contenant des noix ou des arachides. Pour aider votre inspiration, voici quelques suggestions :

- Galette de riz
- Bâtonnets de sésame grillé avec fromage à la crème
- Bagel, pain aux raisins ou aux bananes
- Céréales sèches non sucrées
- Mini-carottes avec trempette
- Crudités avec fromage cottage
- Salsa ou humus avec pain pita
- Fromage, yogourt à boire
- Jus de légumes
- Tous les fruits et légumes coupés



14) SERVICE de GARDE

Le service de garde est offert à l'ensemble des élèves de l'école lors d'une journée pédagogique. Les élèves inscrits pour la journée pédagogique du vendredi 21 septembre iront soit à «Arbraska à Mont St-Grégoire» ou resteront à l'école pour faire des activités sur le thème « Petits Chefs », selon ce que vous avez choisi sur le formulaire. Vous avez **jusqu'au 7 septembre** pour faire une modification ou inscrire votre enfant.

Pour ceux qui vont à « Arbraska », le départ est prévu à 9h15. Tous les enfants doivent donc arriver au service de garde **avant 9h**. Le retour est prévu vers 15h15.

Lors des **journées pédagogiques**, les enfants doivent avoir un **repas froid**, 2 collations et des vêtements appropriés à la température. **Pour les dîners à l'école** : Étant donné que nous avons un grand nombre de plats à faire chauffer, nous vous demandons d'alterner vos repas : un froid, un chaud ou de mettre la nourriture dans un thermos.

La facturation : Vous recevrez votre état de compte du mois de septembre d'ici la semaine prochaine. Vous pouvez effectuer votre paiement par chèque ou par Internet avant le 20 septembre.

15) VOYAGE ou TOURNOI

Les absences pour voyage ou tournoi de sport sont considérées comme des absences non motivées. Nous vous rappelons que l'année scolaire compte 180 jours d'école. La présence de votre enfant à l'école est obligatoire s'il n'est pas malade.

16) DÎNERS à L'EXTÉRIEUR

Les élèves ne sont pas autorisés à dîner à l'extérieur sauf si le parent vient chercher son enfant. Dans le cas où l'élève dîne à la maison, le parent a préalablement informé le secrétariat de l'école.

15) PARENTS QUI VIENNENT CHERCHER LEUR ENFANT À LA FIN DE LA JOURNÉE

Tous les parents sont invités à utiliser l'entrée du service de garde lorsque vous venez chercher votre enfant peu importe la période de la journée. Si votre enfant devait être en autobus, on vous demande d'aviser votre enfant que vous l'attendrez à l'accueil du service de garde. Pour la sécurité de tous, nous portons à votre attention de ne pas attendre votre enfant à la sortie de la cour mais bien de vous rendre à l'intérieur par le service de garde. Cette pratique sera dorénavant le message porté par tous.

16) STATIONNEMENT INTERDIT dans la RUE DE L'ÉCOLE

Il est interdit de stationner ou d'arrêter dans la RUE DE L'ÉCOLE, pour faire descendre votre enfant le matin. Veuillez utiliser l'entrée du stationnement de l'école où il y a le débarcadère avec trottoir. Le débarcadère sert uniquement à déposer votre enfant. En aucun cas, le véhicule doit être stationné à cet endroit.

N.B. L'heure d'arrivée dans la cour d'école est 8h15 le matin et 13h07 l'après-midi.



17) BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Afin de souligner le début de la nouvelle année scolaire, nous sommes à la recherche de bénévoles pour notre épluchette de maïs qui aura lieu **le vendredi 14 septembre** AM et PM et aussi pour l'animation de jeux d'eau, etc. dans la cour en après-midi. Si vous êtes intéressés, veuillez nous répondre par courrier électronique.



UNE BONNE ANNÉE SCOLAIRE AVEC VOS ENFANTS!

L'année scolaire 2018-2019 débute avec un nouveau « Code de vie inspirant! Nous souhaitons maintenir une belle collaboration avec vous tout au long de l'année. En cas d'inquiétude ou de questionnement, nous vous invitons à communiquer en premier avec l'enseignante/enseignant de votre enfant ou avec son éducateur/éducatrice.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement!



Martine Fréchette
Directrice



Marie-France Lavallée
Directrice adjointe